

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE. REMISES GRACIEUSES 2019. DÉCISION

Séance du 25 septembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq septembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, M Leblond, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpech, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Alban à Mme Dumas
M Cases à M Guichoux

Absent(s) :

M Braun, M Demanes, M Pages, Mme Rivière

Secrétaire de séance : M Thierry Ouillade.

La séance est ouverte,

Délibération du : 25 septembre 2019
Rendue exécutoire le : 30 septembre 2019
Publiée le : 30 septembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 25 septembre 2019

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE. REMISES GRACIEUSES 2019. DÉCISION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Dans le cadre du projet Renaissance pour dynamiser le centre-ville, les travaux de réaménagement de la place de la République ont débuté en juillet 2018.

Ces aménagements entraînent des difficultés d'accès aux commerces du centre-ville et des perturbations de leur activité commerciale.

Ainsi, par délibération n° DG18_119, en date du 26 septembre 2018, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une remise gracieuse de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de 50% pour l'année 2018 pour les commerçants se situant aux abords de la Place de la République, les travaux ayant commencé en milieu d'année.

Dans la continuité de cette décision et dans un contexte très exceptionnel, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à hauteur de 100%, aux commerçants se situant aux abords de la Place de la République pour l'année 2019.

La TLPE s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui sont de trois catégories : les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes. Afin de protéger le tissu des petits commerçants, artisans, professions libérales et PME/PMI, la Ville a d'ores et déjà institué une exonération pour les enseignes dont la superficie ne dépasse pas 7 m², ce qui explique que certains redevables ne payent pas de taxe.

La liste des commerçants concernés est la suivante :

Adresses	Noms	Montant dû	Remise gracieuse de 100%	Reste dû
6 place de la République	LES MAITRES DU VIN	42,75 €	42,75 €	0,00 €
6 place de la République	LE COMPTOIR DE SAINT MEDARD	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11 place de la République	SPAR	222,90 €	222,90 €	0,00 €
22 place de la République	LE BISTROT DU MARCHÉ	49,50 €	49,50 €	0,00 €
16 avenue Montesquieu	LA FROMAGERIE DES JALLES	35,10 €	35,10 €	0,00 €
14 avenue Montesquieu	SUSHI LU	0,00 €	0,00 €	0,00 €
176 avenue Montaigne	SAGAEEL SERVICES	41,40 €	41,40 €	0,00 €
1 avenue de la Boétie	IBIS STYLES	667,69 €	667,69 €	0,00 €
178 avenue Montaigne	DUGRAVA VOYAGES	255,00 €	255,00 €	0,00 €
12 avenue Montesquieu	MAISON AUZENE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17 avenue Montesquieu	L'ORANGE BLEUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €

17 B avenue Montesquieu	IRITEC 33	985,96 €	985,96 €	0,00 €
19 avenue Montesquieu	FIDUCIAIRE EXPERTS CONSEILS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
141 avenue Montaigne	ADDICT PARIS	810,00 €	810,00 €	0,00 €
141 avenue Montaigne	ERABLE & NOIX – BOULANGERIE BIOLOGIQUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
141 avenue Montaigne	CABINET BEDIN IMMOBILIER	183,69 €	183,69 €	0,00 €
141 avenue Montaigne	BOURSE DE L'IMMOBILIER	0,00 €	0,00 €	0,00 €
141 avenue Montaigne	DEXTERAT	135,18 €	135,18 €	0,00 €
168 avenue Montaigne	AUX JARDINS D'ALICE	167,40 €	167,40 €	0,00 €
176 avenue Montaigne	XCLUSIF CUISINES ET RANGEMENTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 avenue de la Boétie	BAZLAMA KA	27,00 €	27,00 €	0,00 €
16 avenue de la Boétie	REY'S BARBERSHOP	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	3 623,57 €	3 623,57 €	0,00 €

Le montant total de cette remise gracieuse correspond à la somme de **3 623,57 €**.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide d'accorder une remise gracieuse de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de 100% pour l'année 2019 aux commerçants figurant sur la liste ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 25 septembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_098
Date de la décision:	2019-09-25 00:00:00+02
Objet:	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE. REMISES GRACIEUSES 2019. DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.2.1 - institutions de taxe (4 taxes, TEOM, publicités, spectacles, autres...)
Identifiant unique:	033-213304496-20190925-DG19_098-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 033-213304496-20190925-DG19_098-DE-1-1_0.xml	text/xml	937
<i>nom de original:</i> DG19_098.pdf	application/pdf	835006
<i>nom de métier:</i> 99_DE-033-213304496-20190925-DG19_098-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	835006

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2019 à 10h00min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2019 à 10h00min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2019 à 10h00min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2019 à 10h01min12s	Reçu par le MI le 2019-09-30